Référent bien-être animal sur l'exploitation

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2021 en vigueur,
Je soussigné (Prénom NOM),
représentant l'exploitation,
située à l'adresse suivante :
désigne à la date suivante :
comme « référent bien-être animal » de mon exploitation
M./Mme (Prénom NOM)
Coordonnées :
<u>Signature de la personne référente</u> : <u>Signature du/de la responsable de l'élevage</u> :

Affichage obligatoire dans tous les élevages, doit être exposé de façon visible sur l'exploitation. Fourni par :



